



Service de supervision des droits d'accès

400 Boul. St-Martin Ouest - bureau 308

Laval, Québec

H7M 3Y8

Tél. : 450 254-0186

sda@perspectivefamille.org

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT (OU LES ENFANTS)

Seules les personnes autorisées peuvent quitter avec l'enfant à la fin de la visite.

L'autorisation doit être émise par le parent gardien ou préalablement autorisée par l'ordonnance. Prenez note qu'une pièce d'identité peut être demandée à cette/ces personnes lors de leur arrivée chez Perspective Famille.

En cas de doute, l'équipe se réserve le droit de ne pas laisser partir votre enfant avant de vous avoir contacté.

Nom de l'enfant ou des enfants : _____

Nom du parent visiteur : _____

Nom de la personne autorisée ; lien avec l'enfant et numéro de téléphone :

1. Nom complet : _____
 - a. Lien : _____
 - b. Numéro de téléphone : _____
2. Nom complet : _____
 - a. Lien : _____
 - b. Numéro de téléphone : _____
3. Nom complet : _____
 - a. Lien : _____
 - b. Numéro de téléphone : _____
4. Nom complet : _____
 - a. Lien : _____
 - b. Numéro de téléphone : _____